

ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DE REIMS

TARIFS 2023

Délibération n°CM-2022-350 du 12/12/2022

PHOTOCOPIES/IMPRESSION :	
- Recto format A4	0,20 €
- Recto format A3	0,40 €
- Recto format A2 (42x59 cm = 4 A4)	0,80 €
- Recto format A1 (59,4x84 cm = 8 A4)	1,60 €
- Recto format A0 (84x118 cm =16 A4)	3,20 €
- Couleur recto format A4	0,50 €
- Couleur recto format A3	3,10 €
- Couleur recto format A2	2,00 €
- Couleur recto format A1	4,00 €
- Couleur recto format A0	8,00 €
- Photocopies/impressions aux établissements culturels publics ou dans le cadre de coopération culturelle (exposition..) ou de partenaires	Gratuit
ENVOI DE DOCUMENTS PAR VOIE POSTALE	
- <i>Jusque 3 pages A4</i>	2,00 €
- <i>De 4 à 15 pages A4</i>	3,00 €
- <i>De 16 à 50 pages A4</i>	4,00 €
- Envoi aux établissements culturels publics ou dans le cadre de coopération culturelle (exposition..) ou de partenaires	Gratuit
NUMÉRISATION :	
- Image (image inférieure ou égale à A3)	1,00 €
- Image (image supérieure au A3)	5,00 €
- Numérisation aux établissements culturels publics ou dans le cadre de coopération culturelle (exposition..) ou de partenaires	Gratuit
BROCHURES :	
- <i>Etat civil, source de connaissances historiques</i>	3,05 €
- <i>Lettres de Reims</i>	3,05 €
- <i>Histoires des sacres-Histoire rémoise</i>	10,00 €
- <i>Les sceaux</i>	3,05 €
- <i>Les Rémois en 1918, de l'évacuation au retour</i>	7,60 €
- <i>Reims, au fil des Archives municipales</i>	2,30 €
- <i>Il était.. 3 fois la Patte d'Oie</i>	2,50 €
- <i>Recettes de pâtes de fruits.....</i>	4,50 €
- <i>Plans du Fonds Ancien,</i>	10,00 €
- <i>La fonction de maire, 150 ans à Reims de 1790 à 1940</i>	5,00 €
- <i>Reconstruction et art déco</i>	2,00 €
- <i>Reims à l'époque de l'art déco</i>	20,00 €
- <i>Reims au temps de l'art déco</i>	18,00 €
INSTRUMENTS DE RECHERCHE :	
- <i>Inventaire des registres paroissiaux</i>	4,60 €
- <i>Archives hospitalières de Reims antérieures à 1790</i>	4,60 €
- <i>Répertoire numérique détaillé «Période Révolution-Empire 1790-1815 »</i>	15,00 €

<p>SERVICE ÉDUCATIF : ACCUEIL DE CLASSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoles primaires, collèges, lycées hors Grand Reims - Ecoles primaires, collèges, lycées de la Ville de Reims et du Grand Reims 	<p>41 € par classe gratuit</p>
<p>ANIMATIONS-ATELIERS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adultes - Enfants hors temps scolaire - Demandeurs d'emploi, titulaires du RSA, jeunes Mission locale de Reims, maisons de quartiers de Reims, centres de loisirs de Reims, étudiants de la Ville de Reims et du Grand Reims 	<p>5 €/pers./séance 2 €/pers./séance gratuit</p>
<p>DROITS DE REPRODUCTION :</p> <p>Conformément à la délibération CM 2022-280 du 19 septembre 2022, la Ville de Reims a adopté la licence ouverte pour la réutilisation des données publiques numériques des établissements culturels et patrimoniaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations publiques et les bases de données, sont placées sous la Licence Ouverte, le réutilisateur a pour obligation de : <ul style="list-style-type: none"> - mentionner la source des informations sous la forme suivante : « Ville de Reims, Archives municipales et communautaires de Reims, référence ou cote ». Cette mention devra figurer, de manière visible, à proximité immédiate des informations réutilisées. • ne pas dénaturer le sens de l'information publique • les œuvres entrées dans le domaine public sont librement réutilisables sous réserve de mentionner l'auteur et la provenance, sous la forme suivante : « Auteur, titre, date de l'œuvre, Ville de Reims, Archives municipales et communautaires de Reims, référence ou cote » • les œuvres dont la collectivité est l'unique titulaire des droits sont placées sous la Licence Ouverte sous réserve de mentionner l'auteur et la provenance, sous la forme suivante : « Auteur, titre, date de l'œuvre, Ville de Reims, Archives municipales et communautaires de Reims, référence ou cote » • les œuvres sous droits ne peuvent être publiées en open data et les conditions fixées par les auteurs ou les ayants droit s'appliquent dans ce cas. <p>Pour plus d'informations, consulter la page consacrée à la licence ouverte sur le site d'Etalab : https://www.etalab.gov.fr/licence-ouverte-open-licence/</p>	<p>Gratuit</p>

Modalités de paiement :

- . En numéraire seuls les billets de 5 à 20 € sont acceptés
- . Pas de carte bancaire
- . Les chèques émanant de banques étrangères ne sont pas acceptés